



PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des territoires et de la mer
des Pyrénées-Atlantiques

Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques
Délégation de Bayonne
4 Allée des Platanes
BP 431
64104 Bayonne

Service Gestion Police de
l'Eau

Dossier suivi par :
Valérie MICHEL

Mèl : valerie.michel@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 05 59 01 64 19
Fax : 05 59 01 63 94

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de
l'environnement :
**Modification du profil en long ou en travers sur moins de 100 m de profil en long
du cours d'eau Erretegia sur la commune de BIDART
Accord sur dossier de déclaration**

Réf. :64-2019-00043
VM/PP-LET190637

Bayonne, le 19 Avril 2019

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

**Modification du profil en long ou en travers sur moins de 100 m de profil en long du cours
d'eau Erretegia sur la commune de Bidart**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 13 Mars 2019, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier. A la fin des travaux, vous voudrez bien nous transmettre les plans de récolement.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la (ou des) commune(s) :

- Bidart

pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques durant une période d'au moins six mois.